

-Avis-
Réunion d'information préalable
du public relative à l'étude des incidences
sur l'environnement

La SA Carrefour Belgium, sise Da Vincilaan 3 à 1930 Zaventem, active dans le secteur du commerce de détail, informe le public qu'elle prévoit d'introduire prochainement auprès de la commune de Marche-en-Famenne une **DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 1 visant le renouvellement des activités de l'hypermarché Carrefour implanté Chaussée de Liège 41 à 6900 Marche-en-Famenne**.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ce projet devra faire l'objet d'une **ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT** avant l'introduction de la demande de permis. La réunion d'information, préalable à cette étude, sera organisée le **mercredi 25 juin 2025** à 19h00 à l'adresse suivante (**se présenter à l'accueil de l'hypermarché**) :

Hypermarché Carrefour
Chaussée de Liège 41 à 6900 Marche-en-Famenne

Cette réunion d'information aura pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son site ;
- de présenter la méthodologie qui va être suivie dans le cadre de l'étude d'incidences ;
- de permettre au public de poser des questions, et d'émettre ses observations et suggestions concernant le site ;
- de présenter des alternatives techniques qui pourraient raisonnablement être envisagées par le demandeur et qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service Permis d'environnement de Carrefour Belgium SA, Da Vincilaan 3 à 1930 Zaventem, mail : permis_be@carrefour.com.

Toute personne est invitée à la réunion et peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit avec son nom et adresse au Collège Communal de Marche-en-Famenne, Boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne, plus une copie au demandeur du permis.

Un enregistrement vidéo de la réunion et les supports utilisés seront disponibles à partir du 27 juin et pour une durée de 15 jours. Le lien internet pour accéder aux documents est à demander au service environnement de la commune de Marche-en-Famenne.

Cette réunion est organisée par la société Carrefour Belgium SA, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. 27/02/2008).